



« Notre maison commune européenne » : les 70 prochaines années

Document d'information

Origines et importance des valeurs européennes

1. En 2019, le Conseil de l'Europe célébrera le 70^e anniversaire de sa fondation. Alors que les cendres de la seconde guerre mondiale étaient encore chaudes, les dirigeants européens ont compris dès 1949, que pour se prémunir de la résurgence des horreurs dont ils avaient été témoins, les États et leurs citoyens devaient tourner le dos au passé et regarder vers l'avenir. Il leur fallait unir leurs forces au nom de valeurs communes et construire une Europe intégrée, unie et résiliente, suffisamment forte pour faire face aux défis tant internes qu'externes.

2. Depuis son origine, le Conseil de l'Europe fait figure de symbole d'unité dans la diversité, fondé sur des valeurs et des principes communs. Il a ainsi pour but « *de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun* ». Il s'agit en particulier du « *principe de la prééminence du droit et du principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales* », « *sur lesquels se fonde toute démocratie véritable* » (Préambule et articles 1 et 3 du Statut).

3. Le continent a connu de profonds changements depuis 1949. La chute du mur de Berlin, il y a maintenant 30 ans, a marqué la fin des clivages en Europe, et presque tous les pays de l'espace géographique allant de Dublin à Vladivostok sont désormais membres du Conseil de l'Europe. L'idée d'une « maison commune européenne », telle qu'évoquée par Mikhaïl Gorbatchev dans son discours prononcé devant l'Assemblée parlementaire en juillet 1989, est devenue réalité. À maintes reprises, dans le cadre de trois sommets successifs tenus en 1993, 1997 et 2005, les dirigeants européens ont réaffirmé leur engagement commun en faveur des valeurs fondamentales de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Soixante-dix ans après sa création, le Conseil de l'Europe s'est constitué un immense acquis, fondé sur ces valeurs clés.

4. Aujourd'hui pourtant, l'enthousiasme manifesté à l'égard du projet européen semble s'estomper, certains États membres n'ont apparemment plus la volonté de s'investir dans la réalisation de ses objectifs et les citoyens perdent confiance dans les institutions européennes. La maison européenne se trouve ainsi peut-être confrontée aux défis les plus importants qu'elle ait jamais eu à relever.

➤ Questions à débattre :

- *Comment en sommes-nous arrivés là, et quelles sont les perspectives pour l'Europe ?*
- *Si le but des dix membres fondateurs du Conseil de l'Europe, il y a 70 ans, était de réaliser une unité plus étroite, est-il réaliste d'espérer y parvenir aujourd'hui avec 47 États membres, voire quelques autres supplémentaires à l'avenir ?*
- *Quel rôle les parlements nationaux peuvent-ils jouer pour garantir l'avenir des valeurs européennes ?*

5. Ces questions, et bien d'autres encore, exigent que nous y prêtions tous une attention urgente.

Les sociétés européennes évoluent

6. Il y a 70 ans, le coût humain des conflits armés était gravé dans la conscience de tous les Européens. Cependant aujourd'hui, la plupart des générations en Europe n'ont jamais vécu la guerre et ne saisissent pas avec la même acuité que leurs aînés l'urgence de l'éviter. Dans les pays européens touchés par des conflits armés ces dernières années, rares sont les dirigeants enclins à appeler à un avenir uni ; au contraire, les différences ethniques sont souvent utilisées pour entretenir les clivages, entraînant ainsi un ethno-nationalisme croissant, voire même des discours de haine et la xénophobie. **Les dirigeants politiques ne peuvent donc plus présumer avec certitude que la poursuite d'une unité paneuropéenne bénéficiera d'un large soutien** – et certains ont choisi de tout faire pour que cet objectif ne se concrétise pas. Pourtant, l'histoire européenne a montré à plusieurs reprises que le manque de collaboration a un coût bien plus élevé que les efforts nécessaires pour définir des objectifs communs et coopérer à leur réalisation.

7. L'aspiration paneuropéenne à la paix et à la prospérité a connu un parcours chaotique, marqué de nombreux reculs et revers. Si bien des Européens peuvent aujourd'hui jouir d'un bien-être sans précédent, beaucoup se sentent également marginalisés et exclus du progrès socio-économique. La démocratie participative donne à tous voix au chapitre, mais celle des mécontents s'est fait entendre de manière forte et saisissante ces derniers temps. Dix ans après le début de la crise financière, **les inégalités déchirent la société européenne et les troubles sociaux perdurent**. Si les responsables politiques n'entendent pas les souffrances exprimées par les citoyens descendus dans la rue et ne s'emploient pas à réparer les injustices sociales, l'unité des européens sera vouée à l'échec.

8. Dans le même temps, les progrès technologiques et l'utilisation croissante des médias sociaux modifient les modes d'interaction des individus et les moyens par lesquels ils cherchent à nouer le dialogue avec l'État. La multiplication des possibilités de contact direct entre les citoyens et leurs élus s'accompagne paradoxalement d'un sentiment croissant de déconnexion des responsables politiques d'avec la réalité quotidienne de ceux qu'ils représentent. **Les efforts croissants en faveur d'une démocratie directe ou participative, plutôt que représentative**, ne sont qu'un exemple de cette tendance. On constate à cet égard un fossé intergénérationnel : alors que les plus anciens éprouvent des difficultés avec les nouvelles technologies, le besoin d'associer les jeunes à la vie politique et publique est criant. Les parlementaires doivent réfléchir à ces défis et les relever, au risque sinon de paraître de moins en moins utiles aux yeux de leurs électeurs.

➤ Questions à débattre :

- *Comment les parlements peuvent-ils renouer le dialogue avec les citoyens et rétablir une relation de confiance avec eux ?*
- *Comment faire en sorte que la jeune génération se sente davantage impliquée et mieux représentée ?*
- *Que peuvent faire les parlements pour redynamiser l'engagement des citoyens en faveur de leur maison commune européenne ?*

Multilatéralisme : les citoyens doivent prendre conscience des avantages

9. L'attachement au multilatéralisme, en tant que meilleur moyen de prévenir les conflits et d'assurer la sécurité démocratique pour tous les citoyens, est au cœur même de la maison commune européenne. Aujourd'hui pourtant, on observe une **tendance à sacrifier la mise en œuvre multilatérale des normes internationales en matière de droits de l'homme** ; les questions liées aux droits de l'homme sont de plus en plus politisées et instrumentalisées, au détriment souvent de l'investissement dans des efforts collectifs visant à garantir leur protection.

10. La **persistance tant de conflits gelés que de conflits ouverts en Europe** est par ailleurs extrêmement préoccupante. Alors que le conflit armé dans l'est de l'Ukraine entre dans sa sixième année, des « **zones grises** » demeurent dans d'autres parties du continent. Cette situation qui, dans de nombreux cas, persiste depuis plusieurs décennies, prive dans la pratique les habitants de ces régions de l'accès aux nombreux mécanismes de suivi des droits de l'homme. Il incombe aux parlements et autres acteurs de trouver de nouveaux moyens de relever ces défis pour aider à sortir de l'impasse et à rétablir l'accès de tous les citoyens à notre maison commune européenne.

11. Dans le même temps, le vote du Royaume-Uni pour la sortie de l'Union européenne (**Brexit**) n'est pas seulement un **signe de rejet du multilatéralisme proprement dit** : tant au sein qu'en dehors du Royaume-Uni, les suites de ce vote ont également ébranlé la confiance de beaucoup dans des processus et structures démocratiques essentiels comme les référendums, les parlements et les partis politiques. Aucun pays ne peut vivre en autarcie et comme le Royaume-Uni cherche de nouvelles modalités de relations avec ses voisins, les parlements des États membres doivent réfléchir à la meilleure façon de contribuer à l'avenir au renforcement de l'objectif européen commun d'unité dans la diversité.

➤ Questions à débattre :

- *Comment amener les États à renouveler leur engagement en faveur de notre « idéal européen », la maison commune européenne, face aux pressions internes et externes ?*
- *Comment les parlements peuvent-ils améliorer leur collaboration pour faire face aux nouveaux défis mondiaux et régionaux, dans l'intérêt des citoyens, principaux bénéficiaires de la coopération européenne ?*

Les valeurs conservent toute leur pertinence

12. Dans l'Europe d'aujourd'hui, les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit sont soumis à de nouvelles pressions qui soulèvent des problèmes complexes pour nos démocraties. Certains d'entre eux sont brièvement exposés ci-dessous. Les parlements sont au cœur de ces débats et dans leur approche des questions examinées, il est essentiel qu'ils gardent à l'esprit la perspective européenne plus large, au même titre que leur propre contexte national.

Droits de l'homme

13. La **lutte contre le terrorisme** a mis en exergue la difficulté d'assurer la sécurité des citoyens dans le respect des droits fondamentaux des individus, tout en évitant la stigmatisation de groupes entiers de la société. Manifestement, ces problèmes ne sont pas prêts de disparaître et leur résolution suppose une approche paneuropéenne concertée.

14. La **montée du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, dans le discours public**, à la fois de la part de responsables politiques que dans certains médias, est souvent associée à une rhétorique populiste, nationaliste ou eurosceptique qui nourrit des idéologies en faveur de l'homogénéisation et la dynamique du « nous contre eux ». Cela peut se traduire par des politiques d'édification d'une nation exclusive qui exposent les personnes appartenant à des minorités, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile à des propos haineux et des crimes motivés par la haine, ainsi qu'à la discrimination dans la vie quotidienne. Aucun État ne peut se permettre aujourd'hui d'ignorer la réalité de la diversité dans sa société, non seulement entre les différentes nationalités, religions, cultures et langues qui la composent, mais aussi au sein de celles-ci. Pas plus qu'ils ne peuvent se permettre d'ignorer qu'une telle diversité est dynamique en soi et évolue avec le temps, créant constamment de nouveaux enjeux pour l'avenir.

15. Cette évolution va de pair avec une opposition de plus en plus virulente à **l'égalité entre les femmes et les hommes**, qui se traduit notamment par des attaques contre les droits des femmes en matière de santé sexuelle et procréative, une résistance aux efforts de lutte contre la violence fondée sur le genre (y compris à la ratification de la Convention d'Istanbul) et des affirmations trompeuses selon lesquelles la

reconnaissance juridique des couples de même sexe entraînerait un déclin démographique. Les parlements eux-mêmes ont encore un long chemin à parcourir dans ce domaine : les femmes y restent largement sous-représentées et les députées sont confrontées à des niveaux scandaleux de harcèlement et autres violences fondés sur le genre. Il est pourtant bien connu – et reconnu, notamment dans les objectifs de développement durable – qu’aucune société ne peut se permettre de laisser de côté la moitié de sa population.

Démocratie

16. Comme évoqué ci-dessus, **l'érosion de la confiance dans la démocratie représentative** a pour corollaire **l'essor du populisme**. Les échanges directs via internet et les médias sociaux créent une illusion de débat démocratique. Pourtant, ces médias sont particulièrement vulnérables à la manipulation par le biais des « **infox** » et il devient de plus en plus difficile de distinguer les faits des manœuvres de désinformation. En outre, ces communications directes ne permettent pas toujours aux citoyens d'être entendus par leurs représentants, et les **algorithmes** qui donnent la priorité aux liens entre personnes exprimant des opinions similaires ont tendance à cloisonner les individus et à les exposer ainsi à un seul point de vue, de plus en plus ancré au fil du temps. La notion même de débat pluraliste - pierre angulaire de la démocratie - est ainsi mise en péril.

17. Certaines sociétés sont confrontées à des problèmes particuliers en matière de **liberté des médias** en raison de la forte concentration de la propriété ou du contrôle des principaux médias. Dans de tels contextes, le pluralisme et la transparence de nos démocraties sont également menacés.

18. Dans le même temps, la législation restrictive mise en œuvre dans certains États a conduit à un **rétrécissement de l'espace dévolu aux organisations de la société civile**, y compris aux défenseurs des droits de l'homme. Là encore, cela touche au cœur même de la démocratie et pose des défis supplémentaires pour l'espace démocratique européen.

État de droit

19. Au moment de la création du Conseil de l'Europe et de la rédaction de son Statut, les États fondateurs ont probablement tenu pour acquis le respect de la prééminence du droit (article 3 du Statut). Celle-ci est malheureusement menacée aujourd'hui dans de nombreux États membres, y compris certains présents depuis le début ou presque. Toutefois dans le même temps, l'intérêt porté par les gouvernements et les organisations internationales à l'État de droit, en tant que pilier sur lequel repose la démocratie et les droits de l'homme, est en nette progression et ce n'est pas un hasard si l'Union européenne a établi un « mécanisme de protection de l'État de droit ». La **Liste des critères de l'État de droit**, définie par l'organe du Conseil de l'Europe spécialisé dans le droit constitutionnel, la Commission de Venise, et entérinée à la fois par l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres, offre des critères et des repères utiles aux États qui souhaitent évaluer leur propre respect de la prééminence du droit, en ce qui concerne en particulier la **séparation des pouvoirs** et **l'indépendance du pouvoir judiciaire**.

20. Si beaucoup d'États ont fait de grands progrès en matière de réduction de la **corruption** dans la vie publique, la bataille livrée contre ce fléau doit être incessante car son potentiel d'érosion de l'État de droit et de destruction de la confiance des citoyens dans la démocratie est sans limite. Il convient de mettre en place une législation et des normes anticorruption claires et de veiller à leur application, afin de garantir la transparence et le bon fonctionnement des institutions démocratiques. Par ailleurs, la corruption et ses conséquences constituent un problème international qui ne peut être traité uniquement au niveau national.

➤ Questions à débattre :

- *Le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit sont les pierres angulaires de la maison commune européenne. Face aux défis croissants posés à ces principes, comment renforcer le rôle des parlements dans la mise en œuvre des normes et principes du Conseil de l'Europe, en particulier dans les domaines susmentionnés ?*

Nouveaux défis paneuropéens

21. Au-delà des difficultés exposées ci-dessus, les sociétés européennes sont confrontées à des évolutions qui requièrent également une approche sensible aux droits de l'homme.

22. Les avancées technologiques, comme la **numérisation** croissante, risquent de créer des inégalités dans la prestation des services publics et d'autres domaines cruciaux, dans la mesure où tous les individus ne bénéficient pas du même accès aux technologies de l'information ou à internet, et n'en n'ont pas la même maîtrise. À mesure que les gouvernements et les parlements adaptent leurs méthodes de travail et leurs modes de communication avec les citoyens pour recourir de plus en plus à ces nouvelles technologies, il leur faut tenir compte de ces réalités au risque sinon de laisser pour compte certains de leurs citoyens.

23. Les technologies de traitement de l'information et les outils d'apprentissage machine permettent de simplifier les services et de réaliser des gains d'efficacité considérables tant dans l'exécution des tâches que dans la performance des systèmes, ceci dans un large éventail de domaines publics et privés. À l'heure où les nouveaux outils utilisés pour communiquer, s'informer, s'éduquer, se divertir, effectuer des transactions commerciales – ou pour quantité d'autres actes du quotidien – sont en train de transformer les sociétés en profondeur, un nombre croissant de personnes bénéficie de **l'intelligence artificielle**. Pour autant, l'utilisation, et les abus potentiels, de l'intelligence artificielle ont des implications plus larges pour les valeurs fondamentales des sociétés démocratiques, dont l'égalité et l'équité. En particulier, l'évolution rapide de l'intelligence artificielle remettra en cause les fondements très humanistes de nos sociétés, en soulevant des questions sans précédent comme celle de savoir si un acteur non humain peut avoir une capacité de décision et d'action morale, si seuls les êtres humains devraient être en charge des décisions affectant les droits et libertés individuels et quel est le libre arbitre conservé par l'individu face à la pression d'une présélection (« curation ») constante de choix personnalisée. L'utilisation de l'intelligence artificielle dans certains secteurs critiques, comme les systèmes judiciaires et de justice pénale, soulève déjà de graves problèmes de transparence, d'explicabilité et de responsabilité, ainsi qu'un risque de perpétuation de discriminations historiques.

24. **Le changement climatique** a également un impact grandissant sur les citoyens du monde entier qui ne fera que s'intensifier à mesure que ses effets météorologiques et environnementaux se feront davantage sentir. L'accélération des conséquences du changement climatique deviendra fort probablement un puissant facteur direct ou indirect de **mouvements de population**. Il s'agit peut-être du défi le plus important auquel nos sociétés devront faire face pour les générations à venir, compte tenu de son impact sur les disponibilités alimentaires et la sécurité des populations du monde entier. L'Europe a jusqu'à présent joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique et il est de plus en plus manifeste que seuls des efforts coordonnés et durables pour les années à venir, permettront de faire avancer les choses.

25. Cette question fondamentale a mis en évidence le **rôle crucial des enfants et des jeunes** dans la détermination du destin de notre continent. En étant de plus en plus nombreux à manifester dans beaucoup d'États membres pour appeler les gouvernements et élus de leur pays à prendre en compte le changement climatique, les jeunes d'aujourd'hui ont montré leur volonté de s'engager dans la vie politique, leur prise de conscience de l'importance de l'action multilatérale et leur détermination à être entendus.

26. Avec la mondialisation croissante, il est devenu parfaitement illusoire d'espérer éloigner les problèmes des portes de la forteresse Europe. L'Europe est stable et sûre dans la mesure où les pays voisins le sont, d'où la nécessité pour elle de collaborer avec son voisinage et de le soutenir. **L'extension de l'espace juridique européen commun au-delà des frontières physiques de l'Europe** peut contribuer à la construction de sociétés pacifiques et stables dans les pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Asie centrale. Avec l'ouverture de plus de 160 conventions aux États non membres, les programmes de coopération avec les pays voisins et d'autres outils comme le Partenariat pour la démocratie de l'Assemblée, le Conseil de l'Europe a déjà contribué à l'atteinte de cet objectif. Et malgré les difficultés auxquelles nous sommes actuellement confrontés, nous devons poursuivre les efforts en ce sens.

➤ Questions à débattre :

- *Comment les parlements nationaux peuvent-ils garantir que l'utilisation de l'intelligence artificielle et la numérisation croissante des services publics suivent une approche « sensible aux droits de l'homme », n'excluent aucun citoyen ni ne l'exposent à des inégalités ou autres violations des droits de l'homme ?*
- *Que peuvent faire de plus les parlements nationaux pour faire en sorte que les États et les autres acteurs concernés réagissent efficacement et rapidement aux défis posés par le changement climatique ?*
- *Comment les parlements nationaux peuvent-ils exploiter l'énergie et la contribution des enfants et des jeunes à cet effort afin de préserver la planète et le « vieux continent » pour les 70 prochaines années et au-delà ?*
- *Peut-on imaginer une « maison commune européenne » au-delà des frontières physiques de l'Europe ? Comment les parlements nationaux peuvent-ils soutenir l'extension de l'espace juridique européen commun au voisinage ? Quelle a été l'expérience des parlements qui bénéficient du statut de Partenariat pour la démocratie auprès de l'Assemblée et comment renforcer et améliorer encore ce statut ?*

Considérations finales

27. En 1949, personne n'aurait pu imaginer que le Conseil de l'Europe compterait un jour 47 États membres et qu'il aurait élaboré plus de 220 conventions, dont beaucoup sont pionnières au plan mondial, ainsi que des recommandations intergouvernementales pratiques et des résolutions parlementaires qui donnent des orientations utiles aux États membres et au-delà. Les États européens ont d'innombrables raisons d'être fiers de ce qu'ils ont accompli ensemble au cours des 70 dernières années et de renouveler et renforcer leur engagement à travailler de concert à la réalisation d'une unité encore plus étroite et à une protection efficace des droits de l'homme aujourd'hui.

28. Au travers de leurs votes sur un certain nombre de textes récents, les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont montré qu'ils restent désireux de défendre la maison commune européenne, son système conventionnel et les normes relatives aux droits de l'homme.

29. Les défis et les perspectives qui s'offrent à nous sont immenses. Mais les parlementaires ont manifesté leur conviction que l'Europe n'est pas la simple somme de ses composantes – qu'elle peut et doit rester un forum de dialogue politique et une force au service de l'unité et de la défense de valeurs supérieures.

30. Les questions soulevées ci-dessus invitent les participants à réfléchir ensemble, dans un esprit de réel dialogue, à la manière d'encourager et de renforcer l'unité dans la diversité en Europe, dans les décennies à venir.